

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Vingt-sixième session ordinaire

23 - 27 janvier 2015

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/864(XXVI)vii

Original: français

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES CONTRIBUTIONS

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES CONTRIBUTIONS

1. La réunion du Sous-comité sur les contributions a eu lieu le 16 Janvier 2014 en vue d'examiner le rapport sur les contributions des États membres et des partenaires au titre du budget 2014 de l'Union africaine.

Participation

2. La réunion a été présidée par son S.E. Nolaki Ekpao, Ambassadeur de la République Togolaise auprès de la République démocratique fédérale d'Ethiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine Président du sous-comité sur les contributions avec la participation des représentants des États membres suivants

- i) Algérie
- ii) Angola
- iii) Burkina Faso
- iv) Tchad
- v) République Démocratique du Congo
- vi) Libye
- vii) Nigeria
- viii) Rwanda
- ix) Seychelles
- x) Sierra Leone
- xi) Soudan
- xii) Swaziland
- xiii) Togo
- xiv) Afrique du Sud

Adoption de l'ordre du jour

3. Le Sous-comité a adopté les points de l'ordre du jour ci-après proposés par la Commission après amendement:

- i) Ouverture ;
- ii) Organisation des travaux ;
- iii) Adoption de l'Ordre du jour ;
- iv) Examen du rapport sur les contributions des États membres et des partenaires au 31 décembre 2014 ;
- v) Questions diverses.

Ouverture de la séance

4. Dans son allocution liminaire, le Président du Sous-comité a exprimé sa gratitude aux Etats membres pour leur participation et a souligné l'importance de la réunion et a ensuite invité le représentant de la Commission à présenter le rapport.

Présentation du Rapport

5. Le représentant de la Direction de la Programmation, du Budget, Finance et Comptabilité de la Commission a informé les participants que le rapport sur les contributions présenté aux États membres couvrait la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

6. Dans sa présentation du rapport, il a souligné que sur le montant de **395.223.186 dollars** représentant le budget approuvé pour l'Union africaine pour l'exercice 2014, la somme de **137.884.958 dollars** a été mise en recouvrement auprès des États membres et **257.338.228 dollars** ont été attribués aux partenaires.

7. Selon le rapport sur les contributions, arrêté à la date du 31 décembre 2014 et porté en annexe, le montant total des contributions reçues auprès des États s'élevait à **109.795.441,54 dollars**, dont **73.316.371,04 dollars** représentent les contributions statutaires des États membres pour l'exercice 2014, **25.663.059,78 dollars** le solde des arriérés au 31 décembre 2013 et **10.816.010,71 dollars** les paiements de contributions anticipés au titre du budget de l'exercice 2015.

8. Les contributions reçues au cours de l'année représentaient **58%** du montant total des contributions dues par les États membres au début de l'année. Le représentant de la Commission a en outre déclaré que 22 des 54 États membres avaient payé la totalité de leurs contributions, dont 5 ont versé partiellement leurs contributions par anticipation et un en totalité. Vingt États membres sont actuellement redevables envers la Commission, dont 15 ont des arriérés au-delà de l'année 2013 et doivent encore payer leurs contributions statutaires pour l'exercice en cours.

9. Pendant la période sous examen, dont la situation est arrêtée à la date du 31 décembre 2014, un montant de **63,1 millions de dollars** seulement, soit **24%**, a été reçu des partenaires au titre du financement des différents programmes de la Commission de l'UA, sur un montant total promis de **257,33 millions de dollars**. Sur ce montant **22,3 millions de dollars** constituent le solde budgétaire de l'année 2013 reportés sur l'exercice 2014. En outre, seulement 40.772.045,45 dollars EU ont été mobilisé auprès des partenaires internationaux pour financer les différents programmes de l'Union soit seulement 16% sur un montant total de 257.338.228 dollars EU à mobiliser auprès des partenaires.

10. S'agissant des sanctions, le représentant de la Direction de la Programmation, du Budget, Finance et Comptabilité de l'UA a informé les participants que selon l'état des contributions au 31 décembre 2014, seuls deux États membres étaient sous sanction pour défaut de paiement. Il s'agit de La République Centrafricaine, et de la

Guinée Bissau, Madagascar, et la Somalie bénéficiaient d'un moratoire leur permettant d'éponger une partie de leurs arriérés avant le début du conseil exécutif.

11. S'agissant de Madagascar le Conseil Exécutif dans sa décision EX.CL/Dec.788(XXIV) a accordé un moratoire garantissant la non-imposition de sanction sur Madagascar et a demandé à ce dernier d'éponger à 50% ses arriérés avant le début du Conseil exécutif. Il est donc urgent de signaler que la République de Madagascar a honoré ses engagements en payant 74% du montant total de ses arriérés, soit 1.350.828,14 dollars sur un total des arriérés de 1.821.521,94 dollars. Il est donc primordial de féliciter Madagascar pour ce geste louable vis-à-vis de l'Union africaine dont elle demeure un membre engagé.

12. Concernant la Somalie, la même décision lui demande de commencer à payer normalement ses arriérés de contribution à partir de janvier 2014. Ce pays n'a pas fait de geste de bonne volonté et sa situation demeure la même, totalisant un cumul d'arriéré de 930.716,96 dollars antérieur à 2013 et au-delà.

13. Il est aussi fait mention des pays qui totalisent déjà des arriérés de contribution et qui n'ont pas encore aussi payés leur contribution de l'année en cours. Ces pays risquent de tomber sous sanction d'ici au début des travaux du conseil exécutif. Il s'agit du cap Vert, de la République Démocratique du Congo et de la Somalie.

Cas de la République du Soudan

- a) soulevant le cas de ce pays, le Représentant de la direction des finances de la Commission de l'Union africaine a toutefois souligné la difficulté pour le Soudan à libérer ses arriérés de contributions compte tenu des sanctions internationales imposées sur le pays. Néanmoins la République du Soudan était disposée à éponger une partie de ses arriérés de contributions. Le Soudan a déposé dans les comptes de Bureau de l'Union africaine à Khartoum un montant équivalent à 6 million de dollars. Malheureusement l'argent déposé par le Gouvernement Soudanais ne peut être converti en US dollars et aucune banque sur place ne peut effectuer la transaction en dollars ;
 - b) donc l'argent transféré reste en monnaie locale. Il convient de rappeler que la devise de l'Union africaine est le dollar et tous les Etats membres sont appelés à libeller leur contribution en dollars ;
 - c) la Commission de lui faciliter les options possibles pour que le Soudan puisse honorer ses engagements dans le plus bref délai.
14. De toute façon, une solution doit être trouvée à cette situation périlleuse pour éviter au Soudan d'être mis sous le banc des pays sous sanction étant donné que le Soudan a affiché sa volonté d'honorer ses engagements.

- a) soulevant la situation des cinq gros pays contributeurs de l'Union africaine, la Commission a mis en exergue la difficulté de deux de ces pays à pouvoir honorer leurs engagements. Durant l'année 2014, seuls trois (3) pays sur les cinq ont honoré intégralement leur engagement vis-à-vis de l'Organisation. Les deux autres pays à savoir l'Egypte et la Libye ont fait respectivement des avances sur contribution de 4 millions de dollars chacun durant l'année 2014 ;
- b) il convient de rappeler que la Libye totalise des arriérés cumulés de **24.571.297,27 dollars** et l'Egypte **12.199.206,13 dollars**.

15. Cette situation a mis l'Union africaine dans une phase financière difficile. La situation de trésorerie n'a pas été positive pour toutes les catégories des dépenses durant les deux derniers trimestres et cette situation risque de perdurer si les Etats membres ne respectent pas leurs engagements financiers dans les délais prescrits.

- a) La Commission a aussi esquissé la possibilité des nouvelles perspectives envisageable concernant un nouveau régime de sanction. Car le régime de sanctions actuellement en vigueur semble un peu souple et n'est pas assez rigoureux pour encourager les membres à respecter leurs engagements financiers envers l'Union africaine. Il s'avère donc nécessaire de le renforcer un peu. Ainsi, la Commission estime que le Sous-comité sur les contributions peut débattre de cette question avec le COREP tout en lui demandant de bien vouloir proposer au Comité ministériel sur le barème des contributions que tout État membre ayant des arriérés de contributions d'un an, au lieu de 2 ans selon la pratique actuelle, fasse l'objet de sanctions;
- b) Concernant les gros contributeurs et vu la difficulté que rencontre certains de ces pays, il convient de revoir cette méthode classique. Fort de la tendance suscitée par ce modèle de collecte de contributions, il est devenu évident que les dispositions actuelles de la structure de contribution où cinq (5) pays couvrent 67% du budget de l'Union africaine ne sont plus viables. La Commission voudrait suggérer que le Sous-comité sur les contributions porte ce cas à l'attention du COREP tout en lui demandant de bien vouloir proposer au Comité ministériel sur le barème des contributions de réexaminer le système actuel et de porter, par exemple, le nombre de principaux contributeurs de **5 à 10** Etats membres;

16. Après avoir pris note du rapport présenté par la Commission, le Président du Sous-comité a donné la parole aux membres pour leurs commentaires et observations.

Au cours des discussions qui ont suivi, les membres ont :

- i) félicité la Commission pour son rapport précis et bien rédigé et l'ont demandé de le corriger en prenant en compte les observations du membre du Sous-comité aussi de mettre à jour la situation des contributions en

incluant les autres Etats membres qui ont payés leur contributions après la date du 31 décembre 2014 ;

- ii) salué les États membres qui ont payé leurs contributions en totalité et les pays qui ont fait des versements anticipés ;
- iii) exprimé leur préoccupation sur le retard accusé par certains États membres dans le paiement de leurs contributions statutaires et ont souligné que les pays ayant des arriérés devraient être encouragés à régler toutes leurs dettes respectives envers l'Union africaine, car il faut aider l'Union africaine à sortir de cette situation de léthargie et explorer le cas de source alternative des financements ;
- iv) rappelé à la Commission d'envoyer régulièrement une note verbale pour informer les États membres de leurs arriérés de contributions; et demander au Sous-comité de se réunir de temps à autre pour faire un état des lieux sur les finances de l'Organisation et non seulement lors des sommets ;
- v) demandé à savoir quels sont les critères utilisés pour sélectionner les pays pour faire partie des gros contributeurs ;
- vi) demandé à la Commission de l'Union africaine de se rapprocher de la Somalie en vue de trouver une solution idoine qui permettra à la Somalie de payer sa contribution avant le début des travaux du Conseil exécutif ;
- vii) exprimé leurs préoccupations sur le régime des sanctions proposé et dont certains membres ne sont pas d'accord sur le principe car il vaut mieux encourager les Etats à payer leur contributions par d'autres moyens de sensibilisation. Il vaut mieux explorer d'autres voies incitative comme payé au moins 80% de sa contribution pour ne pas être sanctionné ;
- viii) vue la détérioration de la situation politique de la Libye et la chute du prix du pétrole, ce pays se trouve actuellement dans une situation délicate et a exprimé son désir de ne pas faire partie des 5 gros contributeurs et demande à ce que le barème de contribution soit revue sur la base de capacité à payer des Etats membres vu la situation économique difficile ;
- ix) exprimé leur point de vue sur la situation du Soudan qui subit injustement des sanctions internationales empêchant ce pays membres d'honorer ses engagements et demande à Commission d'explorer d'autre moyens possible pour permettre au Soudan de payer ses contributions et éviter les sanctions, comme par exemple transporter du cash dollars et les déposer dans les comptes de l'Union africaine ;
- x) demandé des informations sur les partenaires en vue d'identifier ceux qui respectent leurs engagements et ceux qui ne le font pas régulièrement pour permettre au Sous-comité de faire une recommandation à cet effet;

- xi) exprimé sa préoccupation sur les motifs réels des partenaires à ne pas honorer leur engagements et demande à la Commission d'être pragmatique dans l'élaboration de son Budget ;
- xii) demandé à ce que les Etats membres qui ont des arriérés de contributions antérieures à 2014 de faire un effort pour payer leurs arriérés en vue d'éviter des sanctions.

Réponse de la Commission

- i) réagissant à ces observations et commentaires, le représentant de la Direction des finances a informé la réunion que la Commission prend note des observations et commentaires des Etats membres. Des lettres de rappels seront envoyées aux Etats membres qui ont des arriérés antérieurs à 2014 dans un délai proche ;
- ii) en ce qui concerne la Somalie, la Commission prendra les mesures nécessaires pour se rapprocher de ce pays en vue d'explorer les voies et moyens pour lui permettre de payer ses arriérés de contribution. La Commission par contre apprécie vivement le geste de bonne volonté de Madagascar et reste ouvert pour dialoguer avec ce pays sur les modalités permettant à ce pays de payer ses contributions ;
- iii) concernant le Soudan, Il est bien vrai que la bonne intention du Soudan ne date pas d'aujourd'hui, mais compte tenu de ces multiples difficultés, il vaut mieux acheminer cet argent à la Commission en cash et en devise pour permettre à l'Union africaine de positiver sa trésorerie ;
- iv) il a également observé que la situation des contributions des partenaires reflète le faible niveau de mise en œuvre des programmes au cours de l'année 2014, faute des moyens suffisants, les Etats membres sont invités à prendre le leadership de l'Organisation.

Recommandations :

17. Le Sous-comité a formulé les recommandations suivantes :

- i) félicite les pays qui sont à jour de leurs contributions et encourage les autres Etats membres à s'acquitter intégralement et à temps de leurs contributions statutaires ;
- ii) félicite les partenaires aux développements pour leurs contributions et les invite à libérer leurs contributions à temps pour permettre à l'Union africaine de mettre en œuvre ses projets et programmes ;

- iii) invite les États membres à verser leurs contributions à temps et encourage les États membres qui ont des arriérés de contributions, à payer intégralement les sommes dues ;
 - iv) félicite la République du Madagascar pour les initiatives prises en honorant ses engagements pour avoir épongé à hauteur de **74%** ses arriérés de contribution. L'encourage à tenir cet élan et lui demande de se rapprocher de la Commission de l'Union africaine pour décider des modalités de paiements des arriérés restants, et décide de la levée de la mesure d'exemption temporaire instituée sur Madagascar ;
 - v) demande aux Etats membres qui totalisent de plus deux ans d'arriérés de régler leurs engagements financiers dans le plus bref délai pour éviter de tomber sous le régime de sanction conformément aux règles en vigueur ;
 - vi) recommande des sanctions pour défaut de paiement sur les États membres suivants :
 - 1) République centrafricaine;
 - 2) République de Guinée Bissau.
 - vii) demande à la Somalie de se rapprocher de l'Union africaine en vue de trouver des voies et moyens lui permettant de payer ses arriérés de contributions avant le début du Conseil exécutif et de se conformer à la Décision EX.CL/Dec.788 (XXIV) du Conseil exécutif ;
 - viii) demande à la République du Soudan d'effectuer un dépôt ou un paiement en cash DEU au bureau de l'Union africaine à Khartoum ou les acheminer à la Commission de l'Union africaine et d'exercer des efforts en vue d'exempter les contributions du Soudan à l'Union africaine des sanctions unilatérales qui lui sont imposées.
- 18.** Aucune question n'ayant été soulevée au titre des Questions diverses qui a commencé à 14h10 mn. La séance a été levée à 15h40mn.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report of the sub-committee on contributions

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4620>

Downloaded from African Union Common Repository